Fiche d'inscription

Sport pour tous 2022/2023

(Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires et jours fériés et pont de l'Ascension

du 13 septembre 2022 au 27 juin 2023) De la GS au CM2

Le multisport est encadré par un animateur LICENCIE STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ainsi que par un animateur (Formation militaire, sportif et dynamique). Cette formule permet à l'enfant de découvrir un large éventail d'activités physiques, de s'y essayer et ainsi peut-être de trouver le sport qui lui conviendra voire qui le passionnera plus tard.

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : G F

Adresse : _____

_____

Date de naissance : _ _ / _ _ /_ _ _ _ A : _____

Classe 2022/2023 : _____

2. RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Responsable légal 1

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Téléphone du domicile : - - / - - / - - / - - / - -
Portable : - - / - - / - - / - - / - -
Courriel : _____
Profession : _____
Téléphone professionnel : - - / - - / - - / - - / - -

Responsable légal 2

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Téléphone du domicile : - - / - - / - - / - - / - -
Portable : - - / - - / - - / - - / - -
Courriel : _____
Profession : _____
Téléphone professionnel : - - / - - / - - / - - / - -

3. AUTORISATIONS PARENTALES

Je, soussigné(e) _____

Responsable de l'enfant : _____

- ☐ Autorise l'APEB la capture et la diffusion de photos ou de vidéos à vocation éducative et de communication interne ou externe de l'association (publication de presse, blog, site internet) sur lesquelles figure mon enfant (cette autorisation pourra être retirée en adressant une demande par courrier à l'association partenaire en charge des accueils).
- ☐ Reconnais avoir été informé (e) que les activités de l'association peuvent nécessiter des déplacements à pieds ou en transports collectifs.
- ☐ M'engage à rembouser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association en cas de soins médicaux ou chirurgicaux sur mon enfant.

Fait le : _____ Fait le : _____

Signature responsable légal 1 Signature responsable légal 2

- ☐ J'autorise mon enfant à partir seul en fin d'activité depuis l'école Gabriel, sous ma responsabilité à partir de la fin de l'activité.

Bordeaux, le _____

Signature des responsables légaux

Nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom/Prénom : _____ tél. : - - / - - / - - / - - / - -
Nom/Prénom : _____ tél. : - - / - - / - - / - - / - -
Nom/Prénom: _____ tél. : - - / - - / - - / - - / - -

Personne à prévenir en cas d'accident (si différente des parents) :

Nom/Prénom : _____ tél. : - - / - - / - - / - - / - -

4. LES JOURNÉES (de 16h45 à 18h15) : 16h45/17h00 échauffement, 17h/18h pratiques sportives, 18h/18h15 étirements et rangement. Les enfants seront impérativement récupérés par leurs parents à l'issue de la séance, et dans le cas contraire ils seront dirigés en garderie APEB jusqu'à l'arrivée des parents s'ils ne sont pas habilités à partir seuls de l'école.

- ☐ **lundi GS/CP**
- ☐ **mardi CE1/CE2**
- ☐ **jeudi CP/CE1**
- ☐ **vendredi (CE2/CM1/CM2)**

5. REGLEMENT

- Adhésion à l'association 2022/2023 : 23.50 euros par enfant à l'ordre de l' « APEB ».

Cette adhésion n'est payable qu'une seule fois pour une année scolaire du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.
Elle est valable également pour les différentes activités proposées par l'APEB.

- Cotisation au « Sport pour tous » 2022/2023 : 165 euros pour l'année scolaire à l'ordre de l'APEB.

Le nom de l'enfant devra être marqué au dos de chaque chèque.
Les chèques seront encaissés début août. Cependant il est possible sur simple demande écrite d'en différer leurs encaissements si nécessaire ou d'étaler la dépense.

6. PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE A LA FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

- **Certificat d'aptitude à la pratique sportive**
- **Photocopie du carnet de vaccination**
- **Fiche sanitaire complétée, datée et signée, le règlement intérieur daté et signé**
- **Règlements séparés à l'ordre de L'A.P.E.B (165 euros de cotisation + 23.50 euros d'adhésion)**
- **L'attestation d'assurance individuelle accident**

  Conformément à l'article 38 de la loi 84 -610 du 16 Juillet 1984, nous informons nos adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.